



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Accompagnement des proches de malades alcooliques

Question écrite n° 20032

Texte de la question

M. Matthieu Orphelin attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur l'accompagnement des proches de malades alcooliques. Interpellé par une citoyenne au sujet de la solitude de nombreux Français vivant avec des malades alcooliques, Matthieu Orphelin a souhaité relayer cette préoccupation et certaines propositions. Des efforts d'information semblent nécessaires pour mieux accompagner les proches de malades alcooliques. Ainsi, une mise à jour des informations concernant toutes les structures (associations nationales d'accueil et d'écoute, mouvements d'entraide de l'entourage) et une transmission à tous les professionnels de santé, justice et éducation serait un premier pas pour sensibiliser les différents interlocuteurs. Aussi, des actions améliorant l'information sur les conséquences des abus de consommation d'alcool sur l'entourage pourraient être mises en place à l'intention du grand public mais également des malades alcooliques. Ainsi, l'affichage de messages sur les bouteilles d'alcool et dans les lieux de consommation comme « pour votre santé et celle de vos proches, consommez avec modération » ou « l'abus d'alcool est dangereux pour votre santé et celle de vos proches, consommez avec modération », des affiches sur les circuits routiers, les halls de gare, faisant allusion aux conséquences de la consommation d'alcool pour l'entourage seraient des mesures utiles et simples à mettre en place. Il la sollicite sur ce problème majeur de santé publique pour demander une plus grande sensibilisation des professionnels et une meilleure information du grand public sur les conséquences des abus de consommation d'alcool sur les proches.

Données clés

Auteur : [M. Matthieu Orphelin](#)

Circonscription : Maine-et-Loire (1^{re} circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20032

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 mai 2019](#), page 4928

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)